

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 9 novembre 2021

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école
- Mme CLAVEAU, élue municipale, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, Mme BOISSOU, Mme AUVRE, Mme FREYCINEL, Mme HENNION-IMBAULT, Mme SANZ, Mme MARQUET, Mme FIEDERER, Mme BONNEFOND, M. ELBAZE, Mme POITTE, Mme CHARBONNEL
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme MONS, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, Mme FUMET, M. DUQUEROIX, M. FOURNIER, Mme EBURDERIE, M. VUILLERME, Mme TRIMOULET

Absents excusés : M. ARNAUD, maire de la commune ; M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; Mme LICCIARDI (psychologue Education Nationale) ; Mme DUBEAU et M. LAUQUIN, représentants des parents d'élèves ; Mme BOUYSET, Mme LHORTOLARY, Mme CHAILLE, Mme GRAVELAUD, M. STORTZ, M. SOULA et M. HIVERT, enseignants

Secrétaires du conseil d'école : Mme Fumet et Mme Eburderie

début du conseil 18h30

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une réunion préparatoire commune aux deux écoles a eu lieu le vendredi 10 septembre.

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 8 octobre 2021, exclusivement organisé par correspondance.

*302 votants sur 520 parents inscrits soit une participation de 58%

*274 bulletins exprimés et 28 bulletins blancs ou nuls

Une précision avait été apportée l'an auprès des familles pour signifier qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que tout commentaire ou toute inscription rend le bulletin nul.

La liste des candidats a donc été intégralement élue (13 titulaires et 1 suppléante).

M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

Après l'installation du conseil d'école (partie 2), le conseil d'école est amené à se prononcer sur le maintien du vote par correspondance pour les élections 2022 :

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil d'école valide le maintien de l'organisation uniquement par correspondance des élections des représentants des parents d'élèves en 2022.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Pas de changement proposé au niveau des articles du RI du conseil d'école.

L'adoption du RI du conseil d'école est mise au vote.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

3/ Le règlement intérieur de l'école (incluant Charte de la Laïcité, modalités du PPMS et charte de l'utilisation des outils informatiques)

Les horaires indiqués dans ce règlement ne tiennent pas compte des adaptations liées au contexte sanitaire.

Deux propositions de modification sont étudiées :

1/ Paragraphe 6.Vie scolaire – article 2

Proposition des RPE

Le paragraphe 6.Vie scolaire – article 2 : Le protocole sanitaire actuel impliquant que les enfants ne doivent pas apporter d'objets personnels à l'école. Cette consigne étant de moins en moins respectée, pour plus de cohérence, ne pourrions-nous pas remplacer « déconseillé » par « interdit » dans la phrase « il est déconseillé aux enfants d'apporter à l'école des objets de valeur ou des jouets. »

Le conseil des maîtres a pris en compte cette proposition et une reformulation de cet article est proposée par M. Chaminant, incluant *l'interdiction des objets dangereux, des objets de valeur (bijoux...), des jeux et des jouets/objets électroniques (sauf dispositif médical ou pédagogique inscrit dans le cadre d'un PAI, PAP ou PPS).*

Cela évitera les conflits et clarifiera la situation dans le contexte sanitaire actuel pour les objets venant de la maison.

2/ Paragraphe 6.Vie scolaire - article 1 : hygiène, santé et tenue des élèves

M. Chaminant fait part d'une proposition du conseil des maîtres concernant les goûters et bonbons, consistant en l'ajout des phrases suivantes :

La prise de goûter sur temps scolaire doit se limiter à la récréation du matin (hors projet de classe). La vigilance des familles est appelée sur ce point tant sur la quantité que sur la qualité des aliments proposés. Les bonbons et sucettes ne sont pas autorisés (la distribution de bonbons -pas de sucettes- peut être tolérée exceptionnellement pour les anniversaires en accord avec l'enseignant de la classe).

Ces deux propositions font l'objet d'un consensus des membres du conseil d'école.

L'adoption du nouveau RI de l'école (incluant les annexes) est mise au vote.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur de l'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Un exemplaire des documents sera communiqué à chaque famille pour signature ; ils seront également affichés devant l'école et disponibles sur le blog.

4/ Organisation de l'école au regard des mesures sanitaires du moment

*Nous sommes attentifs à l'évolution de la situation sanitaire et donc à notre référencement dans l'un des 4 niveaux/couleurs du protocole national.

Nous avons commencé l'année scolaire au niveau 2 jaune et sommes passés au niveau 1 vert le lundi 18 octobre, la semaine précédant les vacances d'automne.

Le seul effet notable de ce changement a été l'assouplissement du port du masque pour les élèves, rendu non obligatoire en intérieur comme en extérieur.

Pour le reste, nous avons conservé :

- les horaires décalés d'entrée et sortie, mis en place avec le concours des membres du conseil

(voir question diverse)

La DSDEN87 a donné son accord de manière provisoire et ce au regard du contexte sanitaire.

Quel que soit le niveau, « la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves). »

- les gestes barrières

- les récréations décalées.

Côté cantine, la municipalité a maintenu en partie l'organisation du service du niveau jaune (constitution d'îlots, 1 agent par îlot, repas par groupe classe, pas de place attribuée, distanciation au mieux des possibilités, plateaux récupérés sur les tables par les agents).

*Incidences des consignes sanitaires sur le fonctionnement des classes

Elles sont relatives à ce jour.

Trois classes ont néanmoins été fermées pour une semaine en application de la règle **de fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif**.

Sans corrélation avec ces fermetures, l'école a été concernée par une journée de dépistage salivaire avec l'accord des familles, le mardi 28 septembre (environ 160 élèves y ont participé).

Les séances au gymnase et à la piscine ont repris dès septembre. Comme indiqué lors des réunions de rentrée, ces séances sont obligatoires et toute contre-indication doit être attestée par une dispense médicale (RI de l'école).

Les séances avec Siyka ont repris, mais ont lieu soit dehors soit en classe pour l'instant.

Les réunions de rentrée ont eu lieu selon un format adapté au contexte sanitaire.

La photographie scolaire s'est déroulée le jour prévu... le 1er conseil d'école a lieu en temps et en heure...

Des activités pédagogiques avec ou sans intervenant et des sorties scolaires se profilent (voir point suivant).

Pour tout cela, nous veillons aux recommandations actualisées du protocole sanitaire, au respect des gestes barrières et à la limitation du brassage des élèves (en privilégiant des groupes récréations notamment).

5/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ Actuellement, l'école compte 319 élèves répartis dans 13 classes.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2022 sont à hauteur de 293 élèves. Ces effectifs prévisionnels seront affinés au printemps (mots aux parents pour connaître d'éventuels départs, début de la campagne d'inscription ...). En tout cas, sur cette base prévisionnelle et pour tenir compte du contexte local et de la limitation progressive à 24 élèves dans les classes accueillant des CP et des CE1, l'équipe enseignante va proposer à la DSDEN87 une organisation pédagogique à 13 classes pour la prochaine rentrée.

Les 13 classes actuelles sont les suivantes :

- 2 classes de CP (Mme Kermène, Mme Partimbene)
- 1 classe de CP/CE1 (Mme Bouysset, actuellement remplacée par Mme Mons)
- 2 classes de CE1 (Mme Dutailly et M. Rébellac)
- 2 classes de CE2 (M. Duquéroix et M. Stortz, actuellement remplacé par Mme Fumet)
- 1 classe de CE2/CM1 (M. Soula, actuellement remplacé par M. Fournier)
- 2 classes de CM1 (Mme Eburderie, M. Chaminant/Mme Gravelaud)
- 3 classes de CM2 (M. Vuillerme, Mme Lhortolary, Mme Trimoulet/Mme Chaillé).

Font également partie de l'équipe enseignante Mme Fernandes-Pires et M. Hivert.

Neuf personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'École mais font partie de l'équipe : Mme Léa Filloux (départ à venir, évolution professionnelle), Mme Kaouther Ghanmi, M. Jacky Robert, Mme Laetitia Foussette, Mme Maria Charvet, Mme Marie-Pierre Lapelegerie, M. Emmanuel Balabaud, Mme Blandine Ardant et M. Quentin Simon.

Nous comptons également une psychologue Education Nationale, Mme Elodie Licciardi, qui officie uniquement pour notre secteur scolaire et qui a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école.

M. Didier Pradeau est quant à lui notre enseignant référent auprès de la MDPH. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

Côté médical, le Dr Laurence Moreau (médecin EN) et M. Norbert Michoux (infirmier scolaire) sont nos interlocuteurs directs.

Prochainement, nous compterons également parmi nous Noam De Matos, personnel en service civique.

(voir question diverse)

b/ Evaluations nationales CP et CE1 / rentrée 2021

Les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées fin septembre.

Les évaluations des acquis des élèves fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves pour compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale tout au long de ce dispositif.

Les résultats 2021 sont conformes à ceux du secteur scolaire.

Les enseignants regrettent que des formes d'exercices ou des consignes des évaluations nationales mettent les élèves en difficultés ou altèrent les résultats.

La 2ème phase pour les CP (évaluations « point d'étape » mi-CP) est prévue fin janvier 2022.

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il existe plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les problématiques médicales

*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les enfants reconnus en situation de handicap. La personne ressource de ce dispositif est M. Pradeau, enseignant référent faisant le lien avec la MDPH.

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue Mme Licciardi, seule membre du réseau d'aide. La psychologue scolaire peut rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, mais pas de suivi thérapeutique.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

La tenue des réunions (équipes éducatives ou équipe de suivi de scolarisation) peut actuellement être rendue difficile car nous avons besoin de personnel remplaçant pour prendre le relais de l'enseignant concerné dans sa classe et ainsi éviter de répartir les élèves dans le contexte sanitaire actuel.

(voir question diverse)

*Des stages de réussite peuvent être organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été (stages RAN « Remise à niveau ») sur la base du volontariat pour les enseignants.

Le suivi des parcours scolaires demeure une tâche conséquente avec la multiplication des problématiques rencontrées.

La demande d'installation sur notre secteur scolaire d'un enseignant spécialisé à dominante « rééducation » (option G) est à nouveau formulée par le conseil des maîtres et soutenue par le conseil d'école. Ce poste serait bénéfique pour permettre d'aider individuellement ou en groupe des enfants à devenir élève et à investir les apprentissages.

Cette demande a également été formulée en réunion des directeurs et lors du CEC du mois de juin. Malheureusement, nous ne voyons pas d'avancée sur ce sujet.

c/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, des enseignants (CM2 principalement voire CM1) participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot (M. Péchon, nouvellement nommé) et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2nd degré, tous concernés par le cycle 3.

Les principaux sujets abordés sont le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

La dernière réunion s'est tenue le 21 juin 2021.

- bilan des actions écoles/collège menées conjointement (en présentiel et/ou en distanciel)
- points de vigilances pour les écoles au regard de l'année écoulée de 6ème
- liaison CM2-6ème: indications particulières concernant les CM2 utiles à connaître pour le collège (en complément du LSU, des PPRE passerelles et de tout autre outil de liaison)

La 1ère réunion pour cette année scolaire 2021/2022 est fixée le mardi 16 novembre. Nous ne connaissons pas l'ordre du jour.

Nous espérons que les actuels CM2 pourront enfin bénéficier d'une vraie transition vers le collège sous la forme d'une visite des locaux, d'une journée d'immersion ... contrairement aux deux précédentes promotions de CM2.

5/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (listes non exhaustives)

Malgré le contexte sanitaire, plusieurs projets, notamment inscrits au Projet d'Ecole, sont maintenus :

-projets et activités en lien avec la lecture (Silence, on lit!, Je lis-j'élis pour 12 classes, prix Les Incos pour les 2 classes de CE1) / Merci à la commune d'Aixe et notamment à Mme Piron pour son investissement dans Je lis, j'élis

-éducation culturelle et artistique : interventions musicales de Siyka Chaulet dans les classes, Ecole et Cinéma pour toutes les classes, projet Théa avec intervenant autour du théâtre en CE1 M. Rébellac, exposition Aixe Déclat Culturel pour 4 classes de cycle 3, exposition sur la 1ère guerre mondiale en septembre pour les CM2, concerts JMF en attente

-projets sportifs : cycle Badminton à l'école CM1 Mme Eburderie, Savoir rouler pour les classes qui le souhaitent en mai en partenariat avec l'USEP, cycle Foot à l'école prévu pour les 2 classes CE1 et la classe CE2 M. Duquéroix, projet « cross/course » interne à l'école en réflexion pour le printemps, poursuite des séances au gymnase et à la piscine...

Concernant l'USEP, l'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire.

L'école a été labellisée Ecole Génération 2024, dans le cadre des JO Paris 2024 ; M. Chaminant souhaite renouveler des animations à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique de janvier 2022.

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves : réflexion autour d'interventions de l'infirmier scolaire sur l'hygiène dentaire en CP et le sommeil en CE1, animations d'étudiants en Service Sanitaire demandées, actions en partenariat avec La Ligue Contre le Cancer

-sciences, environnement et développement durable : animations en partenariat avec le SYDED et M. Cholet (Communauté de Communes) sur le tri et le recyclage des déchets pour les classes CE1, CE2 et CE2/CM1 (avec visite du centre de tri), ateliers LUSCI (atelier scientifique itinérant ayant pour objectif de véhiculer une science à portée de tous pour tous, en amenant la science dans les écoles au travers d'un atelier ludique animé par des scientifiques) pour les classes de cycle 3 avec le concours de la commune pour l'utilisation de la salle Yves Montand

-classe de découverte

Mme Trimoulet réfléchit à un projet de voyage scolaire pour sa classe CM2 à Paris (3j/2n). La coopérative soutiendra ce projet. D'autres sources de financement pourront être envisagées.

-Blog de l'école

Il est toujours là ... toujours monopolisé par les informations sur la vie de l'école et moins sur la vie des classes depuis la rentrée.

-Conseil des élèves

La première réunion s'est tenue en 2 temps, le vendredi 15 pour les délégués de 6 classes et le lundi 18 octobre pour les délégués des 7 autres classes.

Bilan de la rentrée, contexte sanitaire, comportement des élèves, jeux dans la cour, projets ... ont été traités durant les réunions.

La prochaine session aura lieu durant la semaine de la laïcité (semaine du 6 décembre).

6/ Bilan de la coopérative scolaire

Mme Kermène indique que le solde actuel est d'environ 11 000€.

Peu de dépenses ont été opérées en 2021 (comme en 2020) et nous avons gardé des rentrées d'argent régulières (photo scolaire au printemps, participation volontaire des familles à la rentrée).

La coopérative scolaire apportera son soutien financier aux projets pédagogiques, comme la classe de découverte. Les considérations financières ne peuvent exclure un enfant d'un tel projet. La répartition budgétaire se fera prochainement en conseil des maîtres.

Le bureau de la coopérative scolaire va connaître quelques changements du fait du départ d'enseignants et du souhait de Mme Kermène de laisser sa place de présidente. Nous la remercions pour son investissement et son gestion de la coopérative scolaire depuis plusieurs années.

M. Chamant assurera désormais la présidence.

7/ PPMS et exercices de sécurité

Le PPMS est à jour ; il a été transmis à l'administration.

Des exercices ont déjà été menés :

- exercice incendie le jeudi 30 septembre
- exercice PPMS « intrusion » le 7 octobre qui a été l'occasion d'échanger avec l'assistante de prévention de notre circonscription Mme Rivoal et le référent gendarmerie de l'école, M. l'Adjudant Dussour

L'exercice PPMS « risques majeurs » n'a pas encore été organisé ... le regroupement de tous les élèves dans le réfectoire (comme le prévoit cet exercice) n'étant actuellement pas judicieux. Il sera programmé sous une forme aménagée fin novembre ou début décembre.

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement.

Sur ces différents points, le dialogue est constant avec M. Billac, référent sécurité pour la commune.

8/ Remerciements

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses activités qui contribuent à soutenir les actions de l'école
- à la Municipalité pour la mise à disposition des salles municipales, la disponibilité des différents agents, et pour les différents travaux réalisés pendant l'été ou depuis la rentrée.

9/ Questions des RPE

- ***Règlement intérieur : Le paragraphe 6.Vie scolaire – article 2 : Le protocole sanitaire actuel impliquant que les enfants ne doivent pas apporter d'objets personnels à l'école. Cette consigne étant de moins en moins respectée, pour plus de cohérence, ne pourrions-nous pas remplacer « déconseillé » par « interdit » dans la phrase « il est déconseillé aux enfants d'apporter à l'école des objets de valeur ou des jouets. »***

Voir partie 3 de ce compte-rendu.

- ***Organisation de l'école au regard des mesures sanitaires du moment : Nous remercions l'équipe pédagogique pour l'organisation des réunions de rentrée malgré le contexte et les contraintes sanitaires et pour le retour des jeux dans la cour au moment des récréations.***

Horaires décalés : nous trouvons le décalage des récréations très positif. Cependant, même si nous avons conscience, que le décalage des entrées et sorties permet d'échelonner le lavage des mains des enfants, ce décalage semble difficile à respecter par tous que ce soit le matin ou le soir. Le matin le décalage d'horaire pour les fratries au sein de l'école ou entre les 2 écoles et l'obligation de rentrer à un horaire précis peut entraîner beaucoup de stress chez les enfants et les parents. Le soir, le faible décalage entre les horaires de sorties ne semblent pas suffisant pour réellement permettre un échelonnement des sorties des classes et éviter les regroupements de parents et d'enfants.

Réponse de M. Chaminant :

Nous demeurons dans un cadre provisoire...

L'organisation des temps de récréations relève du conseil des maîtres. Le décalage rendu nécessaire par le contexte sanitaire présente également quelques inconvénients (organisation des activités pédagogiques notamment). Nous n'avons pas prévu d'échéance de fin.

Augmenter le décalage des horaires d'entrée/sortie (5 min de battement) se heurte à plusieurs contraintes :

>les 6 h réglementaires de cours

>ne pas « trop » dépasser les 3h30 max par demi-journée (on bénéficie d'un accord exceptionnel et donc provisoire pour les CE1 et CM2 qui ont actuellement 3h40 de cours le matin)

>l'organisation du transport scolaire

>l'organisation du service de restauration pour plus de 300 élèves avec les consignes sanitaires actuelles.

Un rappel sera fait aux familles pour respecter les horaires d'entrée, notamment dans la perspective d'un passage au niveau 2 du protocole qui renforce toutes mesures permettant de limiter le brassage. Nous nous efforçons également, côté enseignants, de respecter ces horaires.

- ***Qu'en est-il du masque aux abords de l'école aux horaires d'entrée et sortie des classes ?***

Réponse de Mme Claveau :

Depuis le 16 octobre, l'arrêté préfectoral sur le port obligatoire du masque à proximité des écoles n'est plus en vigueur. Il n'y a pas non plus d'arrêté municipal en ce sens.

Les modalités d'accueil au niveau de la garderie (matin et soir) ne changent pas, les parents ne peuvent toujours pas rentrer dans les bâtiments.

M. Chaminant : Au regard du contexte sanitaire qui se dégrade, on peut cependant conseiller aux parents voire aux enfants de porter le masque aux abords de l'école.

- **PPMS et exercice de sécurité : L'exercice attentat intrusion étant abordé sous forme de jeu de « cache-cache » à la maternelle nous remercions les enseignants, notamment en CP, qui ont préparé les enfants en amont.**

- **Un hommage à Samuel Paty a-t-il été organisé dans les classes ? sous quelle forme ?**

Réponse de M. Chaminant :

Nous n'avons pas organisé d'hommage particulier au sein de l'école. Néanmoins, j'ai abordé cet événement lors des conseils des élèves en m'appuyant sur les symboles et valeurs de la République et notamment la charte de la laïcité.

La semaine de la laïcité (journée dédiée le 9 décembre) sera à nouveau l'occasion de revenir sur ces différents points. Un projet de plantation d'arbre de la laïcité est à l'étude suite aux discussions en conseils d'élèves.

Mme Claveau : Un arbre de la laïcité sera planté le jeudi 9 décembre à proximité de la mairie.

- **Autres remarques/ questions des parents :**

- **Violence à l'école : Quelles sont les pratiques liées à Squid Game constatées au sein de l'école. Qu'est ce qui a été mis en œuvre ? Quels sont les moyens de prévention/sensibilisation ?**

Réponse de M. Chaminant

Une maman d'élève m'a alerté le 18 octobre par mail en évoquant « un drôle de jeu, issu directement de la série Squid Game avec une poupée menant le jeu 1 2 3 soleil, se retournant et tuant ceux qui bougeaient... »

Nous avons également observé un retour du jeu 1 2 3 soleil sous sa forme classique, scolaire...

Concernant les pratiques associées à Squid Game, la DSDEN avait demandé de faire remonter toute situation pouvant y être associée. C'est ce que j'ai fait le 18 octobre même, en demandant conseil sur les suites à donner en termes de prévention ou communication. Je n'ai eu aucun retour. J'ai pris seul l'initiative d'en informer les familles via un mail d'informations générales du 22 octobre. Maintenant, je crois qu'il est de la responsabilité des familles de veiller à ce que regardent leurs enfants... On parle d'une série interdite aux moins de 16 ans. Nous continuerons d'être vigilants mais l'école ne peut pas réguler ce qu'il se passe à la maison.

Remarques des RPE :

Il semblerait qu'il y ait d'autres situations. Des élèves y auraient accès chez eux et ils en parleraient entre eux.

Remarques des enseignants :

Si on aborde le sujet en classe, il apparaît que plusieurs enfants disent connaître la série et en avoir vu le contenu.

Remarques des RPE :

Il est possible que plusieurs enfants en parlent sans toutefois avoir vu cette série.

- **Qu'en est - il sur le temps périscolaire ? Comment est organisée la surveillance des enfants ? Le personnel a-t-il été sensibilisé/formé à la gestion de ce type de comportements ?**

Réponse de Mme Claveau :

Les informations sur ce point font l'objet d'échanges avec l'école.

Il n'y a pas eu d'observations particulières sur le périscolaire.

Les agents sont sensibilisés à ce type de comportement mais cela ne fait pas l'objet de formation.

- ***Hygiène et qualité de vie/bien être à l'école : De nombreux enfants nous ont fait part de leurs difficultés concernant les toilettes à l'école et notamment des difficultés en lien avec l'absence de papier au sein de chaque toilette mais uniquement à l'entrée. Ceci engendrant des problématiques d'hygiène, de santé et d'intimité, il semble indispensable que des distributeurs de papier (et des poubelles fermées) soient installés dans chacun des toilettes.***

Réponse de Mme Claveau :

Le choix du distributeur extérieur a été fait pour limiter le gaspillage de papier et pour éviter que les toilettes soient bouchées du fait de comportements inappropriés. En effet, les différentes interventions sur les canalisations représentent un coût important pour la commune.

Ces modalités impliquent que les enfants prennent la bonne quantité de papier avant d'aller dans les cabines.

Réponses des RPE :

Les considérations financières ne peuvent être une réponse aux difficultés rencontrées par les enfants ; certains ne veulent plus aller aux toilettes ce qui occasionne des maux de ventre.

Il faut aussi prendre en compte les difficultés de cette organisation pour les jeunes filles ayant leurs règles.

Pour des enfants, c'est une source de phobie scolaire qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Des parents donnent des mouchoirs en papier aux enfants pour qu'ils soient sûrs d'avoir ce qu'il faut aux toilettes.

Il faut trouver une réponse pour le bien-être et le respect de l'intimité des enfants.

Des échanges peuvent-ils être menés avec les enfants en conseil d'élèves ?

Réponse de Mme Claveau :

La commune et moi-même comprenons et sommes attentifs aux préoccupations et difficultés des enfants. Malheureusement, nous faisons le constat de comportements inappropriés (WC bouchés, portes démontées...) qui nous amènent à fonctionner ainsi.

Remarques des enseignants :

Les premiers jours d'école sont l'occasion (en CP et CE1 principalement) d'accompagner les élèves aux toilettes pour s'assurer que tout se passe bien. Les maîtresses de CP continuent encore d'ailleurs.

Réponse de M. Chaminant :

Avec les récréations décalées, nous avons demandé à la commune que l'approvisionnement en papier toilettes et essuie-mains soit également vérifié en milieu de matinée.

Le sujet des toilettes est très régulièrement abordé lors des conseils d'élèves, les élèves faisant eux-mêmes le constat de comportement inadaptés (papiers sur le sol, jeux dans les toilettes...) ; M. Gudin, M. le Maire et moi-même encourageons les élèves à se responsabiliser.

Nous pourrions revenir sur ce sujet si des évolutions sont apportées aux modalités de distribution du papier toilettes.

M. Chaminant propose aux RPE de reprendre contact avec Mme Claveau et la commune pour poursuivre la réflexion sur ce sujet.

- ***Personnel scolaire : Le poste en service civique et les postes d'AESH au sein de l'école ont-ils tous été pourvus ?***

Réponse de M. Chaminant :

Après l'échec d'une candidature au dernier moment fin septembre, le poste service civique a finalement trouvé preneur en la personne de Noam De Matos. Son contrat est en cours d'élaboration. Nous espérons qu'il pourra commencer rapidement ses activités auprès des deux écoles.

Concernant les postes AESH, c'est également laborieux. Ce n'est pas l'école qui gère le recrutement, les attributions de poste... C'est un service dédié de la DSDEN qui agit sur la base des besoins identifiés par le PIAL de notre secteur scolaire qui lui-même s'appuie sur les

informations communiquées par les écoles dès lors que la MDPH et/ou les enseignants référents ont connaissance des notifications prononcées dans le cadre d'une reconnaissance de handicap. Ces notifications pour les élèves peuvent intervenir à tout moment de l'année scolaire... ce qui n'est pas forcément le cas des attributions de poste AESH, sachant qu'il faut aussi distinguer les notifications avec AESHi et celles avec AESHm, les différences de taux horaire des AESH... En gros, un casse-tête permanent.

Si tout a semblé se mettre sur de bons rails en début d'année scolaire, plusieurs circonstances rendent caduques notre organisation initiale : non remplacement d'une AESH en arrêt de travail suite à un accident impliquant un élève, départ à venir d'une AESH, nouvelle notification avec temps individuel... Toutes ces difficultés sont connues des services compétents mais c'est à nous, à moi de gérer le quotidien, souvent dans l'urgence. J'en profite pour remercier à nouveau M. Pradeau, enseignant référent pour sa disponibilité et ses conseils ainsi que tous les personnels AESH pour leur investissement et leur capacité d'adaptation. Pour revenir à la question initiale, s'il n'y a pas d'évolution, j'estime à court terme ne pas avoir le nombre suffisant de personnels AESH (environ 30h de prises en charge pour les élèves) pour répondre aux besoins notifiés par la MDPH.

Les membres du conseil d'école seront attentifs à l'évolution de la situation concernant le recrutement des AESH.

Remarques de Mme Claveau :

Depuis cette rentrée, des AESH volontaires accompagnent des enfants ayant une notification MDPH pour temps de cantine. Cela fait l'objet d'un contrat spécifique et d'un financement par la commune.

Le protocole sanitaire ayant changé et des informations contradictoires ayant été données, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les consignes en cas de non remplacement d'un enseignant absent ?

Réponse de M. Chaminant :

La fin de l'année scolaire précédente a été marquée par la règle selon laquelle « dès lors qu'un professeur est absent et non remplacé, les élèves ne sont pas répartis dans les autres classes et l'accueil des élèves est suspendu ».

Cette règle n'est plus d'actualité depuis la rentrée 2021... Nous l'avons appris lors de la réunion de rentrée des directeurs. La répartition des élèves est de nouveau possible en privilégiant dans la mesure du possible cette répartition sur les classes appartenant au même « groupe de récréation »... Ce qui revient potentiellement à répartir les élèves présents d'une classe dans une seule autre classe ou dans deux autres classes...

Concrètement depuis la rentrée :

- pour deux absences non remplacées sur demi-journée, c'est moi qui ai gardé les enfants
- pour une absence non remplacée sur la journée, les enfants présents (la moitié de la classe seulement... puisque l'information du non-remplacement avait été donnée aux familles) ont été répartis mais dans plusieurs classes du même bâtiment (les enfants avaient encore le masque ce jour-là).

Pour les journées où plusieurs ESS s'enchaînent, un personnel remplaçant est systématiquement demandé pour assurer la prise en charge des élèves lorsque l'enseignant est concerné par une des réunions. A défaut de réponse positive, les élèves restent en classe avec portes ouvertes sur les classes voisines, et une surveillance est assurée par un personnel (AESH ou service civique) ... dont ce n'est pas le rôle.

● ***Fête des écoles : où en est la réflexion autour de l'organisation de la fête de l'école ?***

Réponse de M. Chaminant :

La réflexion est en cours. L'Amicale a entendu notre souhait de lui léguer l'organisation de cet événement. Un projet a été proposé lors de l'AG de l'Amicale, le vendredi 15 octobre. Il faut que les équipes pédagogiques en discutent. Le travail va se poursuivre ensemble (écoles et

Amicale, municipalité) courant décembre dans l'idéal.

L'Amicale a présenté d'autres projets ; merci à tous les parents bénévoles de l'association pour leur investissement.

Remarques de Mme Sanz (RPE), membre du bureau de l'Amicale :

Peu de personnes étaient présentes à l'AG mais les participations financières sont en augmentation. Nous espérons constater la même chose pour la participation aux différentes manifestations.

• ***Travaux : Le changement des fenêtres et stores et la réfection de la cour de l'école pourront-ils être inscrits au budget 2022 ?***

Réponse de Mme Claveau :

Une première demande de financement dans le cadre du plan de relance a été refusée. Une nouvelle demande de subvention va être déposée dans le cadre des Contrats de Relance et de la Transition Énergétique, incluant des travaux d'ensemble (huisseries, isolation, panneaux photovoltaïques...) pour un montant de travaux de 2 millions d'euros. En attendant les réponses et au regard du coût total, cela ne pourra être inscrit au budget 2022.

Concernant les travaux aux abords de l'école, Mme Claveau ajoute que :

-la couverture du préau installé devant l'entrée de l'école sera posée courant décembre (sur plusieurs mercredis)

-une couverture végétalisée constituée de fleurs va être installée sur le préau de la petite cour

-la halle marchande et ses abords accueilleront le marché du vendredi (et la foire mensuelle) à compter du vendredi 12/11

-des jeux vont à nouveau être disponibles sur l'esplanade du kiosque.

• ***Un panneau d'affichage supplémentaire pourrait-il être installé pour les RPE et l'Amicale des Bout'en Train ?***

Réponse de Mme Claveau : C'est noté, nous allons faire le nécessaire.

• ***Cantine/garderie : Est-il possible de remettre en place les pichets d'eau sur les tables pour que chaque enfant y est accès en fonction de ses besoins et que le personnel n'est plus besoin de les servir ?***

Précisions des RPE : Les enfants expriment qu'ils n'ont pas d'eau à table et les retours concernent les deux services.

Réponse de Mme Claveau :

La manipulation des pichets par les élèves a été arrêtée pour limiter les échanges d'objets entre élèves dans le contexte sanitaire actuel.

Un verre d'eau est servi dès que l'enfant s'installe et les agents ont pour consigne de resservir les enfants qui en font la demande.

• Nous remercions le personnel périscolaire qui propose régulièrement des jeux de ballons aux enfants sur les temps de garderie du soir type tournoi de baskets, moments très appréciés par les enfants.

Fin de la séance 21 h 25

Fait à Aix sur Vienne, le 19/11/2021

Mmes Eburderie et Fumet

Enseignantes, secrétaires de séance

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Ecole Élémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77, 21
ce.0875008w@ac4limoges.fr

